



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 18/12/2017

Le 15 décembre 2017, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaients présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Damien Baudry, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, Marc Habarnau, Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Serge Mathieu, Jean-Pierre Palisson, Valérie Furet, Philippe Lumet, Pascale Adam (arrivée à 19h07), Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : M. Olivier Bègue par M. Thierry Cousin
M. David Bansard par M. Jean-Claude Hennequin
Mme Valérie Baudry par Mme Carole Turpin
Mme Sophie Provost par Mme Aurore Casciello
M. Luc Galice par M. Michel Druilhe
Mme Pascale Adam par M. Dominique Liger (jusqu'à 19h07)

Absents : M. Thomas Delbes.

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 23

Votants : 28

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Damien Baudry est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des informations réglementaires suivantes :

- le remboursement d'un montant de 101,24 € TTC proposé par l'assurance NEERIA au titre d'un accident de travail en date du 18/04/2016 concernant M. Patrick Chauveau ;
- le remboursement d'un montant de 100,00 € TTC proposé par l'assurance GROUPAMA au titre de la franchise dans un accident de la circulation du 07/07/2017 rue St Euspice – Dommages occasionnés à un candélabre d'éclairage public .
- l'attribution à la Société des Cars Dunois, domiciliée rue Blaise Pascal à St Jean de Braye, du marché de service pour le transport des sorties pédagogiques des groupes scolaires de la commune pour un montant forfaitaire de 120 € TTC par sortie ;
- le renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) de 515 € pour une population de 5 332 habitants ;
- l'utilisation d'une somme de 32 600 € prélevée sur les dépenses imprévues de la section de Fonctionnement en vue de permettre le versement complet des paies et indemnités du mois de décembre 2017.

Intercommunalité – Avis sur le transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole

Le Conseil municipal, à l'issue de quatre votes :

1. approuve le transfert des compétences facultatives suivantes à la métropole, ainsi que la modification des statuts correspondante d'Orléans Métropole :
 - o missions complémentaires à la compétence GEMAPI, au sens des I et I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : 25 voix pour, 2 contre et 1 abstention ;
 - o création et gestion d'une fourrière animale : unanimité ;
 - o aménagement et gestion du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret : 17 voix pour, 1 contre et 10 abstentions ;
 - o Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans : 23 voix pour, 2 contre et 3 abstentions ;
2. mandate M. le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.../...

Commande publique – Renouvellement du plan pluriannuel de groupement de commandes

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de groupements de commandes proposée par Orléans Métropole ;
2. retient les familles d'achats pour :
 - l'outillage de jardin,
 - les formations hygiène et sécurité
 - la refonte du réseau radio et du réseau métropole ;
3. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Développement durable – Renouvellement de la convention « Mon Jardin au Naturel » avec Loiret Nature Environnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention « Mon Jardin au Naturel » 2018-2019 avec Loiret Nature Environnement, assortie d'une participation financière de la Commune de 760 € par an ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Finances – Subventions aux associations pour l'année 2018

Le Conseil municipal, à l'issue de deux votes :

1. attribue les subventions aux associations pour 2018 telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-après ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.

Associations	Subventions 2018	Votes
<i>Associations sportives</i>		
Association Sports et Loisirs (ASL)	9 400	27 voix pour et 1 abstention
Association Sportive de la Trésorerie (AST)	6 650	27 voix pour et 1 abstention
Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club (SPSH FC)	25 650	27 voix pour et 1 abstention
SPSH FC – Subvention spécifique vide-greniers	3 600	24 voix pour et 4 abstentions
Twirling	850	27 voix pour et 1 abstention
Saint Pryvé Rando	100	27 voix pour et 1 abstention
Comme On Danse	4 500	27 voix pour et 1 abstention
Comme on danse – Subvention exceptionnelle 2018 Spectacle salle G. Philippe	2 500	27 voix pour et 1 abstention
Saint-Pryvé Olivet (SPO) Handball	6 500	27 voix pour et 1 abstention
La Tour, Prends Garde (échecs)	380	27 voix pour et 1 abstention
ASPTT Tennis	1 900	27 voix pour et 1 abstention
Saint Pryvé Muay Thaï	1 350	27 voix pour et 1 abstention
Boxing Team Jaguar	500	27 voix pour et 1 abstention
<i>Sous-total associations sportives</i>	<i>63 880</i>	

Associations	Subventions 2018	Votes
<i>Associations culturelles</i>		
Union Musicale – Harmonie	1 020	27 voix pour et 1 abstention
Union Musicale – École de musique	30 780	27 voix pour et 1 abstention
ARPEGGIO	3 000	27 voix pour et 1 abstention
La Rondinella	420	27 voix pour et 1 abstention
Comité de jumelage Reinfeld	950	27 voix pour et 1 abstention
The Grenouilles	710	27 voix pour et 1 abstention
The Grenouilles – Subvention exceptionnelle 2018 – 20 ans jumelage	1 000	27 voix pour et 1 abstention
El Tango Argentino	520	27 voix pour et 1 abstention
Les Amis Philatélistes	285	27 voix pour et 1 abstention
Galerie Privée	1 800	27 voix pour et 1 abstention
123 Théâtre	2 020	27 voix pour et 1 abstention
Académie de Bridge de l'Orléanais (ABO Bridge)	230	27 voix pour et 1 abstention
Association Pryvataine d'Histoire Locale	500	27 voix pour et 1 abstention
Atomic Rockin'	4 800	27 voix pour et 1 abstention
<i>Sous-total associations culturelles</i>	<i>48 035 €</i>	
<i>Associations pour l'environnement</i>		
L'Abeille Olivétaine	500	27 voix pour et 1 abstention
Loiret Nature Environnement		
Loiret Nature Environnement – Convention « Mon Jardin au Naturel »	760	27 voix pour et 1 abstention
Société d'Horticulture Orléans Loiret (SHOL)	190	27 voix pour et 1 abstention
Association Pryvataine d'Horticulture	190	27 voix pour et 1 abstention
<i>Sous-total associations pour l'environnement</i>	<i>1 640 €</i>	
<i>Associations scolaires</i>		
Association des parents d'élèves indépendants	650	27 voix pour et 1 abstention
Coopérative scolaire maternelle Hervé Bazin	1 554	27 voix pour et 1 abstention
Coopérative scolaire élémentaire Hervé Bazin	1 584	27 voix pour et 1 abstention
Coopérative scolaire maternelle des Sablons	1 582	27 voix pour et 1 abstention
Coopérative scolaire élémentaire des Sablons	1 890	27 voix pour et 1 abstention
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Bazin	500	27 voix pour et 1 abstention
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Sablons	500	27 voix pour et 1 abstention

Associations	Subventions 2018	Votes
Collège de l'Orbellière – Échanges linguistiques		
Collège de l'Orbellière – Foyer Socio-Educatif (FSE)	500	27 voix pour et 1 abstention
Sous-total associations scolaires	8 760 €	
<i>Associations diverses</i>		
Club des aînés	900	27 voix pour et 1 abstention
Chenilles et Papillons (Les Ass'Mats)	250	27 voix pour et 1 abstention
Saint-Pryvé Lumières de l'Espoir	200	27 voix pour et 1 abstention
Saint-Pryvé Lumières de l'Espoir - subvention exceptionnelle Téléthon		
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000	27 voix pour et 1 abstention
Société de chasse La Diane	95	27 voix pour et 1 abstention
Union Commerciale	1 350	27 voix pour et 1 abstention
Le Sandre Orléanais	500	27 voix pour et 1 abstention
Anyma Mada	250	27 voix pour et 1 abstention
Scrabble	120	27 voix pour et 1 abstention
Comité des œuvres sociales (COS) du personnel	4 590	27 voix pour et 1 abstention
Sous-total associations diverses	9 255 €	
<i>Associations hors commune</i>		
Association pour le Don du Sang	100	27 voix pour et 1 abstention
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	100	27 voix pour et 1 abstention
Bibliothèques sonores « Donneurs de voix »	100	27 voix pour et 1 abstention
Ligue contre le cancer	400	27 voix pour et 1 abstention
Association Jonathan Pierres Vivantes du Loiret	100	27 voix pour et 1 abstention
Sous-total associations hors commune	800 €	
Total général	132 370 €	

Finances – Convention annuelle d'attribution de subvention au St Pryvé St Hilaire Football Club

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et son décret d'application disposent que l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 € par an, conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire. Cette convention définit l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 25 650 € au Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 abstention :

1. approuve la convention annuelle d'attribution de subvention avec le St Pryvé St Hilaire Football Club,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de la subvention.

.../... 5

Finances – Convention annuelle d'attribution de subvention à l'Union Musicale

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et son décret d'application disposent que l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 € par an, conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire. Cette convention définit l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 31 800 € à l'Union musicale répartie entre l'Ecole de Musique, pour 30 780 €, et l'Harmonie, pour 1 020 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention annuelle d'attribution de subvention avec l'Union Musicale,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de la subvention.

Finances – Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. attribue 190 000 € de subvention de fonctionnement au CCAS de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au titre de l'exercice 2018 ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

Finances – Tarifs des services municipaux pour l'année 2018

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 1 abstention :

1. approuve les tarifs municipaux pour 2018, revalorisés de 1,5 % par rapport à 2017 ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à l'application desdits tarifs.

Finances – Réhabilitation et restructuration de l'école maternelle Hervé Bazin – Demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite les services de l'Etat en vue d'obtenir, au titre de la DETR, une subvention au taux maximum pour la réhabilitation-restructuration de l'école maternelle Hervé Bazin ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Finances – Mise en accessibilité de l'église – Demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite les services de l'Etat en vue d'obtenir, au titre de la DETR, une subvention au taux maximum pour la mise en accessibilité de l'église ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Finances – Transfert de contrats de prêt à Orléans Métropole suite aux transferts de compétences

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve le transfert à Orléans Métropole, au 1^{er} janvier 2018, des emprunts dont la liste figure ci-dessous ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à ce transfert.

Numéro de l'emprunt	Type d'intérêt	Organisme prêteur	Capital restant dû au 31/12/2017 et transféré à Orléans Métropole	
			Part transférée	Montant transféré
2008-0001 (nouveau CA du 21/11/2006)	Fixe à 3,93%	Crédit Agricole	100% du CRD	160 082,31 €
70087713701 (2012-0001)	Variable : EURIBOR 3 Mois + 2,18%	Crédit Agricole	100% du CRD	171 000,00 €
22988 (emprunt CA)	Fixe à 3,04%	Crédit Agricole	100% du CRD	256 093,85 €

2013)				
352952	Fixe à 1,34%	Crédit Agricole	33% du CRD	401 225,43 €
TOTAL				988 401,59 €

.../...

.../...6

Finances – Reconduction des crédits votés en 2017 dans l'attente du vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif de la Ville sera voté en avril prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice 2017 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette),
2. intègre les inscriptions budgétaires nécessaires aux éventuelles dépenses au budget primitif 2018 comme suit :

Imputations budgétaires	BP + DM 2017	BP 2018
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	0,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	63 229,04 €	63 229,04 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 187 932,42 €	455 644,32 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 013 000 €	753 250,00 €
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	819 332,00	0,00 €
TOTAL	5 088 493,46 €	1 272 123,36 €

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pur le spectacle « Arts du Cirque »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite une subvention de 25 % du coût total auprès du Conseil Départemental du Loiret pour le spectacle « Arts du Cirque » du 16 décembre 2017, soit 612,75 €,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat avec la Compagnie « ARCAS » ainsi que les pièces relatives à cette demande de subvention.

Ressources humaines – Convention de mise à disposition de services ascendante avec Orléans Métropole pour l'exercice de certaines compétences transférées

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de mise à disposition de services ascendante avec Orléans Métropole, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le périmètre est détaillé ci-dessous ;
2. autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents découlant de son exécution.

Services exerçant des compétences transférées	ETP	Agents de catégorie A	Agents de catégorie B	Agents de catégorie C
Voirie et entretien (y compris dépendances, dont espaces verts rattachés), signalisation, éclairage public, suivi des DSP parcs et aires de stationnement (ou régie si existe),	- 100 %, du service d'ingénierie de l'espace public communal, correspondant au jour de la signature des présentes à :	0,3	1	
	- 71 %, du service de gestion des espaces verts communaux, correspondant au jour de la signature des présentes à :	6,23	2	9
- 0 % , du service amené à assurer des missions dans les domaines de la gestion de l'Eau potable, de la défense extérieure contre l'incendie, du suivi des concessions de gaz et électricité, du suivi des DSP de réseaux de chaleur et froid urbains, et de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) correspondant au jour de la signature des présentes à :				
- 0 %, du service de gestion des Zones d'activités économiques (ZAE), développement économique dont le soutien au commerce, promotion du tourisme, ESAD				
TOTAL	6,53		12	

Ressources humaines – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention avec le Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), conclue pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
2. autorise M. le Maire à signer ladite convention.

.../...

.../...7

Ressources humaines – Recrutement ponctuel d'un archiviste pour le traitement des archives municipales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un contrat à durée déterminée avec un archiviste professionnel pour une durée d'un mois, à temps complet.

Ressources humaines – Régime des astreintes et des permanences

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 1 abstention :

1. approuve l'application du régime des astreintes et des permanences ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Au sein du service de la crèche familiale, un redéploiement de temps de travail entre les deux postes d'encadrement va être opéré à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces modifications permettent de répondre aux demandes des agents et des besoins de service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. porte le temps non complet de l'emploi de puéricultrice de classe supérieure de 80% à 90% d'un temps plein ;
2. approuve le tableau des effectifs reprenant cette modification pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Economie – Ouverture des commerces de détail les dimanches de 2018

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 contre :

1. approuve le renouvellement de l'ouverture en 2018 des commerces de détail de toutes les branches d'activités sept dimanches ;
2. approuve le renouvellement de l'ouverture en 2018 des commerces de détail de plus de 400 m² de la branche alimentaire dix dimanches (dont trois jours fériés à déduire).
3. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à décider par arrêté des dates d'ouverture des commerces le dimanche dans les conditions définies par la présente délibération.

Foncier – Cession du terrain sis 14 rue Gaston Deffié

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la cession du terrain sis 14 rue Gaston Deffié composé des parcelles cadastrées section ZH n° 100 et 97 d'une surface totale de 3 796 m² à Mme Anne Kakko-Chiloff moyennant la somme de 10 000 € ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente dans les conditions déterminées par la présente délibération.

Réseaux – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Vie associative et sportive – Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention tripartite qui lie le collège de l'Orbellière, le Département et la Commune pour l'utilisation des installations sportives Privataines ;
2. autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Scolarité – Réforme des rythmes scolaires

Vu l'avis favorable des conseils d'écoles, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce sur le retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018.

Prochains Conseils Municipaux
19h30 – Salle des Mariages :

Vendredi 23 février 2018
Vendredi 6 avril 2018
Vendredi 22 juin 2018

M. le Maire clos la séance à 20h29.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 15 décembre 2017
Le Maire,
Thierry COUSIN